



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

Fédération Française
de Spéléologie

TARIFS DE REMBOURSEMENT FFS POUR 2023

Les tarifs de remboursement y compris les tarifs des Urssaf sont présentés par le trésorier au Conseil d'Administration qui l'adopte ou qui le modifie lors du C.A de décembre, pour l'année à venir.

Transports :

Frais kilométriques pour voiture	0,343 € / km
Idem avec utilitaire chargé de matériel, condamnant l'usage à des passagers (ainsi que pour le personnel F.F.S. en mission + autorisation+DTN)	0,38 € / km
Utilitaire + Remorque ou VL + Remorque + Co voiturage (trajets AR et déplacements pendant les stages)	
Frais kilométriques moto supérieur ou égal à 125cc	0,134€ / km

SNCF : Tarif de remboursement seconde classe (sauf si le billet 1 ^{er} classe est moins cher ou égal au billet 2 ^{ème} classe)	2 ^{ème} classe
--	-------------------------

AVION : remboursé uniquement si le trajet avec la SNCF est supérieur à 5 heures (train seul) et si le coût reste inférieur à 1,5 fois la SNCF en 2 ^{ème} classe.	2 ^{ème} classe
---	-------------------------

Hébergement et repas :

Repas	24,00 €
Nuit / Hôtel avec petit déjeuner province	70,00 €
Nuit / Hôtel avec petit déjeuner Lyon	90,00 €
Nuit / Hôtel avec petit déjeuner Paris	120,00 €

Tout dépassement de ces tarifs sera pris en charge par celui qui a engagé la dépense, même s'il s'agit du budget d'une commission de la FFS, et ne pourra être considéré comme un don.

Encadrement des stages fédéraux :

Participation aux frais matériels des cadres fédéraux	20,20 € par jour de stage national plafonné à 141,40 € par stage et par mois
---	--

Prix des stages fédéraux :

Types de stages	Tarif journalier normal	Tarif journalier subventionné maximum aux fédérés
Spéléologie et Canyon	225 €	85 €
Plongée + Stage désobstruction SSF	240 €	90 €

frais de communications engagés sur les appareils fixes ou mobiles, sont pris en charge par la FFS à la condition :

- de joindre la facture détaillée des communications effectuées pour le service,
- les communications téléphoniques sur lignes fixes sont gratuites avec la ligne internet, donc les frais téléphoniques ne sont plus justifiables.
- la facture d'internet n'est pas prise en charge puisqu'elle est personnelle.

Adopté au CA du 9 Janvier 2023

Siège Fédéral : 28, rue Delandine – 69002 Lyon – Tel 04 72 56 09 63 - E-mail : secretariat@ffspeleo.fi

www.ffspeleo.fr

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, agréée par les Ministères chargés des sports, de la jeunesse et de l'éducation populaire, de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement.